

## AVIS AUX OPERATEURS

### Modification de la mesure de régulation de marché sur le secteur des boîtes et caisses en papier ou carton ondulé

La direction des affaires économiques (DAE) informe les opérateurs de la modification de la mesure de régulation de marché sur le secteur des boîtes et caisses en papier ou carton ondulé. Cette mesure est applicable à l'entrée en vigueur de l'arrêté n° 2024-747/GNC du 10 avril 2024.

Tarif douanier	Désignation	Ancienne mesure	Nouvelle mesure
4819.10.00	Boites et caisses en papier ou carton ondulé	QTOP-50 Tonnes	QTOP 50 Tonnes A l'exclusion des cartons de type DASRI*

\*Les cartons de type DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux et Assimilés) sont désormais exclus de la mesure de régulation de marché et libres à l'importation.



#### Contact :

Direction des affaires économiques  
Service du marché intérieur et des investissements (SMII)  
Tél. : 23.26.64 ou 23.22.59  
Courriel : [quotas.dae@gouv.nc](mailto:quotas.dae@gouv.nc)